



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 17000

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur la récente position du secrétaire général du SNI concernant la réforme de l'orthographe. Il souhaiterait notamment savoir s'il est dans ses intentions de soutenir une démarche qui irait dans le sens de la simplification de l'orthographe et donc d'abaisser le niveau de l'orthographe de façon à s'adapter au niveau de plus en plus faible des écoliers français.

Texte de la réponse

Reponse. - La réforme de l'orthographe est une question délicate qu'il convient d'aborder avec prudence. Une réflexion a été engagée, dans ce domaine, par des spécialistes mais c'est au sein du Conseil supérieur de la langue française, présidé par le Premier ministre et dont le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports est membre, que pourraient être confrontés, en liaison avec des praticiens, les avis des linguistes, des membres de l'Académie française et de toute autorité qualifiée.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17000

Rubrique : Français : langue

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3883